



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdos régionaux de la Côte-Nord

Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 8 NOVEMBRE 2016

Québec, le 27 octobre 2016 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Michel Germain, qui est secondé par M. Jacques Locat, commissaire, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac* par la Société des traversiers du Québec. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 8 novembre 2016 à 19 h** et se tiendra à l'Hôtel Tadoussac, salle Saguenay, situé au **165, rue Bord de l'Eau, à Tadoussac**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **mardi 6 décembre 2016 à 19 h**, au restaurant La Bolée, situé au **164, rue Morin, à Tadoussac**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 6 mars 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Tadoussac, 162, rue des Jésuites ;
- Municipalité de Tadoussac, 162, rue des Jésuites.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec

à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Société des traversiers du Québec (STQ) envisage la construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac pour l'accostage sécuritaire de deux nouveaux traversiers de plus grande envergure. Ces derniers permettraient d'augmenter la capacité d'embarquement de passagers et de véhicules ainsi que la vitesse des traversées. Ce projet vise à répondre à l'augmentation de l'achalandage du service de traversée et à éviter les accidents à proximité des sites de traverses de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine.

Le duc-d'Albe serait constitué de quatre à six pieux d'acier soutenant un butoir en béton. Il serait aménagé à une vingtaine de mètres de l'extrémité sud-ouest du quai garage auquel il serait relié par une passerelle. Cette option serait la moins coûteuse, aurait le plus faible empiètement sur le milieu aquatique et requerrait le moins de matériaux. Elle ne nécessiterait aucun dynamitage, déboisement ou dragage. Les travaux débuteraient au plus tôt en mars 2017 selon un horaire de 24 h/24, du lundi au vendredi, pour une période de 4 mois. Les principales activités consisteraient en l'installation et le retrait du gabarit de plantage, le fonçage des pieux et le forage du roc pour leurs ancrages ainsi que le bétonnage des pieux et de la plateforme. Une barge serait utilisée pour la manutention des matériaux et le fonçage des pieux. Au total, 18 voyages de camions seraient nécessaires pour le transport des matériaux, du béton et potentiellement de sédiments. Le coût des travaux serait de l'ordre d'un million de dollars.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac* par la Société des traversiers du Québec.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : quai-tadoussac@bape.gouv.qc.ca.